

N° 5026¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROPOSITION DE LOI**modifiant la loi du 25 juillet 2002 portant réorganisation
de l'administration du cadastre et de la topographie**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(8.10.2002)

Par dépêche du 23 septembre 2002, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat la proposition de loi modifiant la loi du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie, déposée le 17 septembre 2002 à la Chambre des députés par le député Norbert Hauptert. Le texte de la proposition de loi était accompagné d'un exposé des motifs et d'un commentaire des articles.

La proposition de loi a pour unique objet de redresser deux erreurs matérielles qui s'étaient produites lors de la transcription des textes au cours de la procédure législative aboutissant au vote de la loi du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie.

La proposition de loi donne lieu aux observations suivantes de la part du Conseil d'Etat.

A l'article 1er, il y a lieu d'écrire:

„**Art. 1er.**– A l'article 15 (1) de la loi du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie, le point b) ...“

De même, le début de l'article 2 est à libeller comme suit:

„**Art. 2.**– A l'article 15 (1) de la même loi, le point d) ...“

Finalement, à l'article 3, il y a lieu d'écrire:

„**Art. 3.**– La présente loi entre en vigueur *avec effet* au 1er octobre 2002.“

Ainsi délibéré en séance plénière, le 8 octobre 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

